

COOPERATIVE OXYANE

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE A CAPITAL VARIABLE

Agréée n°11702

Siège Social : Parc Everest I 6 54 rue Marcel Dassault - 69740 GENAS

775 596 885 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 23 janvier, à 08 h 30

Les administrateurs de la Société Coopérative Agricole OXYANE, se sont réunis au siège social à Genas, 54 rue Marcel Dassault, sur convocation adressée par Jean-Yves COLOMB, Président.

PRÉSENTS

COLLEGE DES ASSOCIES COOPERATEURS

EARL JYMAGRI représentée par Jean-Yves COLOMB - EARL DE LA LOMBARDIERE représentée par Didier LEVRAT - GAEC DES CHATELANES représentée par Didier BRECHET - GAEC DE CHAMP BLANC représenté par Didier CROST - GAEC P2MN représenté par Mickaël GRANGE - Xavier VINCENT- GAEC DU LAVOIR représenté par Bernard BONNAVIAT- Frédéric VILLIER - EARL DU MOULIN A VENT représenté par Pierre BACCONNIER - EARL CLAIR représentée par Grégory CLAIR - AES SARL représentée par Hervé GARIN - GAEC PIERRE GRANGE représenté par Vincent GENOULAZ - GAEC LES 3B DE SERMOYAT représenté par Loïc BIAJOUX - EARL DE MAUPERTUIS représentée par Christophe CANDY – EARL DU SAULE représentée par Philippe CHAUME – EARL LES 3 G représentée par Jérôme GUICHON - Jacques LAMBERT - EARL DE PRELE représenté par Julien MARGAIN - GAEC DU VIEUX CHENE représenté par Raphaël NANTOIS - EARL BARTHALAY représentée par Florence PRUDHOMME - EARL LES FRUITS DE MA PASSION - EARL DES HORMINS représentée par Francis SURNON - SARL DU PRE LEVEY représentée par Stéphane TACCONNET - EARL LES ALLOUETTES représentée par Martial VIAL.

COLLEGE DES ASSOCIÉS NON COOPÉRATEURS :

Pierre BUDILLON - Dominique GIRARD-REYDET.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Patricia REGACHE - Laurent TERRAIL

EXCUSÉS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Bernard DUPICHAUD - Jean-Michel VOGÉ.

PARTICIPENT ÉGALEMENT AU CONSEIL

Benjamin LATTE - Ugo BATEL - Jean-Philippe BERNARD – Francis GAUD - Anne-Sophie HUVET- François-Xavier NIOCHE– Edouard RENDU - Raphaël COMTE - Odile LENGREND.

En conséquence, Monsieur Jean-Yves COLOMB constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Monsieur Jean-Yves COLOMB ouvre la séance.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Conformément aux statuts de la coopérative, le conseil d'administration procède à l'élection d'un président au cours de la première séance du Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale Ordinaire chargée de l'examen annuel des comptes.

La réunion du 23 janvier 2026 étant la première séance depuis l'Assemblée Générale Plénière réunie en date du 20 janvier 2026, il y a lieu de procéder à l'élection du Président et du Bureau de la coopérative parmi les administrateurs en fonction ou leurs représentants. Il est rappelé que pour être élu, il faut recueillir la majorité des votes des membres présents. Constatant que le nombre de membres présents est de 26, la majorité s'élève à 14 voix.

Afin de procéder à l'élection du Président et du Bureau, Monsieur Jean-Yves COLOMB confie la présidence de séance au doyen d'âge, Monsieur Dominique GIRARD-REYDET qui invite les candidats aux fonctions de Président du Conseil d'Administration à se déclarer.

a. Élection à la Présidence du conseil d'administration

Un candidat à la Présidence du Conseil d'Administration s'est déclaré : Monsieur Didier LEVRAT.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret, puis ensuite au dépouillement.

(...)

Monsieur Didier LEVRAT

Né le 05 mai 1968, à Bourg en Bresse (01)

Demeurant 73 chemin de La Lombardière 01120 SAINTE CROIX.

est élu, à la majorité, Président du Conseil d'Administration. Son mandat prend effet immédiatement.

Il remplace ainsi Monsieur Jean-Yves COLOMB.

En conséquence de cette élection, le conseil d'administration prend acte de la cessation des fonctions de Monsieur Didier LEVRAT en qualité de Vice-Président, avec effet immédiat.

(...)

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur.

Fait à Genas

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Didier LEVRAT

Président du Conseil d'administration

Didier LEVRAT

✓ Certifié par *Y/you sign*